# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 16 JUILLET 1845.

*PUBLIÉ PAR* MAGNE & WEISSE.

*CONDITIONS DE L'ABEILLE:*
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement commandé dans l'annonce originale, sera payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les articles et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, les encans et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.



**Leonard Sturtevant & Co.,**
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 11, rue de la Vieille Levée,
9 juin—1 an Nouvelle-Orléans

DORSEY, VINCENT & Co.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 63, rue de Chartres—Nlle Orléans.
S'occupent particulièrement des ventes de marchandises Sèches, par colis et par petits lots.
Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 24 juin—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
*Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.*
20 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan, Robert Buchanan, John O. Agnew,
GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.
*Marchands Commissionnaires,*
*Rue Tchoupitoulas, No. 82,*
10 nov Nouvelle-Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
*Rue des Magasins,*
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
*Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,*
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans,
No. 49, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans.

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
*No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.*
14 juin

J. F. BERCIER, FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 48 Vieille Levée.
Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc, à des prix libéraux. 26 oct
Nouvelle Orléans.

*F. LAMPRE,*
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

AGENCE du Sucre raffiné de Boston. [illegible] drawback, constamment en main et à vendre par
31 jan—1an NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU GAZ—11 juin 1845.
TOUTES les personnes qui pourront avoir des réclamations à faire contre la Compagnie de l'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans, et toutes les personnes qui lui doivent, sont notifiées par le présent que tous les biens et effets de la Compagnie sont transférés conformément à l'acte intitulé: "Acte amendant la chart. de la Compagnie d'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans" approuvé le 19 mars dernier, et que la liquidation des affaires de la Compagnie sera opérée au bureau de cette Compagnie, rue de la Commune.
11 juin—30 JAMES ROBB, Président.

BUREAU D'AGENCE GENERALE.
LE soussigné a établi dans la ville de St. Landry, Opelousas, un bureau d'agence pour la collection des billets, traites, &c. dûs soit aux Opelousas ou aux Attakapas. Il se chargera également de vendre [illegible] qui lui seront envoyés de la ville ou d'autres lieux, ainsi que d'achats de terres et autres produits.
On pourra obtenir [illegible] les renseignements désirables, en s'adressant aux références données ci-dessous. Les lettres pourront être laissées à J. F. Bercier & Co, 48, Vieille Levée. L. BERGIER, Père.
Références:
J. Albert, F. Pascal.
A. A. Peychaud, [illegible] 20 mai—6m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. ESTRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St Louis, [illegible] rue Bourbon, entre St Louis et Conti, [illegible], et continue comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises et de consignations, et prend [illegible] achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur [illegible] de ces matières. Les personnes sont priées de ne pas [illegible] des esclaves. 7 juin—1an

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 45.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. Lebeau,
F. P. Ducongé, Edw. [illegible],
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Squier.
CHS. BRIGGS, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de pertes, les règlemens sont faits avec promptitude et libéralité.
7 mars

Bureau de la Compagnie d'Assurances sur la Marine de l'Ouest et le Feu.
Nlle Orléans, 7 Juin 1845.
A UNE assemblée des Actionnaires de cette compagnie tenue ce jour, conformément à la résolution des directeurs, du 6 mai dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées.
Résolu. Que l'expérience ayant démontré que les Compagnies d'Assurances, organisées et conduites sur le principe d'actions réunies, ou celui d'actions et de mutualité combinées, ne peuvent espérer de faire une concurrence avantageuse avec celles des institutions qui sont conduites entièrement sur le principe d'Assurances Mutuelles, il est en conséquence jugé expédient de liquider les affaires de la Compagnie d'Assurances sur la Marine de l'Ouest et le Feu.
Résolu. Que les Directeurs de la Compagnie devront faire réassurer les risques non-expirés le premier jour de juillet prochain, et après cette époque aussitôt que les comptes de la Compagnie seront réglés, mais dans tous les cas pas plus tard que le premier lundi de septembre prochain. Une assemblée des Actionnaires sera convoquée à l'effet de décider quelle sera la meilleure méthode et la plus économique qu'il faudra adopter pour liquider les affaires de la Compagnie.
P. N. WOOD, Chairman.
11 jn DAVID HADDEN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre l'incendie.
Nouvelle-Orléans, 1er. juillet 1845.
CETTE Compagnie dans les vues de clore les affaires, a fait assurer ses risques aujourd'hui dans la compagnie de New York dite "Sun Mutual Insurance Company" sous l'agence de L. Matthews. Toutes les personnes dont les polices, sur la marine ou les rivières, sont ouvertes, sont priées de les présenter pour être transférées aussitôt que possible.
1 juil—30 GEORGE C LAWRASON, Secrétaire.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Nouvelle Orléans, 1er juillet 1845.
LA Compagnie dite "Sun Mutual Insurance Company" de New-York, ayant donné au soussigné plein pouvoir de faire des assurances contre les risques de la mer, des rivières et contre le feu, a l'honneur d'informer la communauté qu'il a gardé le bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et contre l'incendie (dont les assurances courantes ont été assumées par l'institution susdite) et qu'il fera des assurances aux taux les plus bas que n'importe quelle compagnie d'assurances.
La Compagnie du Sun Mutual Insurance est établie entièrement sur le principe de *mutualité*; elle fait des affaires depuis trois ans; elle a déclaré des dividendes annuellement au montant de cent deux pour cent en [illegible] six mois et possède des capitaux et biens fonds s'élevant à huit-cent mille piastres.
L. MATTHEWS, Agent,
Encoignure des rues du Camp et de la Commune.
1 juil—30

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Nouvelle Orléans, ce 11 juillet 1845.
CONFORMEMENT à la section 10, de l'article 3 de nos règlements et à la demande de plusieurs membres du corps d'Artillerie.
Le Bataillon se réunira en bourgeois à l'arsenal, le dimanche, 20 juillet courant, de 10 heures du matin jusqu'à midi, pour prendre en considération plusieurs propositions concernant divers amendements à faire aux règlements du corps.
Messieurs les Canonniers sont requis d'être ponctuels.
Par ordre du major.
12 juil F. SAUTON, adj major.

**OFFICIEL.**
DEPARTEMENT DU TRESOR.
Nlle. Orléans, 10 juillet 1845.
LES porteurs des coupons d'intérêt des Bons de l'Etat de la Louisiane (excepté les bons émis en faveur des Banques hypothécaires et des Municipalités Nos. 2 et 3, de la Nouvelle Orléans) sont priés de les présenter pour en recevoir le paiement au Bureau du soussigné, rue du Canal.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
12 juil—12, 17, 26 30, août 26.. 14, 23, sept 8, 16.

A LA REINE DES FLEURS.
Rue Royale No. 160, entre St. Louis et Conti.
MADAME LELEU, fleuriste distinguée de Paris, d'où elle arrive, ouvrira, le lundi 30 juin, son magasin, offrant au public un assortiment complet de Fleurs Artificielles. Elle se chargera de confectionner toutes les commandes dont on voudra l'honorer, [illegible]. Elle espère satisfaire les amateurs tant sous le rapport de la perfection du travail que de la célérité de l'exécution.
30 juin D. LELEU.


## Nouvelle-Orléans:
MERCREDI MATIN, 16 JUILLET 1845.

Nous avons déjà fait remarquer qu'un chien enragé a été tué à la Mobile ces jours passés. Hier, le bruit courait qu'on en avait tué un à la Nouvelle-Orléans, rue Condé. Ce bruit peut n'être pas fondé, mais il fait vivement pressentir le danger qui nous menace. Avec nos rues littéralement encombrées de chiens, le développement de la rage parmi ces animaux serait une affreuse calamité.

"Je demanderai aux gens de bonne foi, disait Alphonse Karr dans un numéro des *Guêpes*, s'il est quelque chose de plus horrible à l'imagination que le danger d'être mordu par un chien hydrophobe? on frémit au récit des voyageurs qui racontent qu'ils ont au détour d'un chemin, rencontré un ours ou un tigre; et cependant contre ces animaux on peut se défendre, on peut combattre. Il est de ces exemples qui peuvent faire espérer la victoire; dans le cas contraire, la mort est [illegible], mais elle n'excite que la compassion; et d'ailleurs elle est mêlée d'une sorte de grandeur et de noblesse, qui sans la rendre moins terrible, la rend moins hideuse à envisager.

"Mais si vous êtes attaqué par un chien enragé, la force, le courage, l'adresse, le sang-froid, rien ne peut vous sauver; vous êtes vainqueur, vous avez tué l'animal; mais il vous a, de ses dents, effleuré l'épiderme. Eh bien! vous êtes perdu et horriblement perdu; vous devez mourir dans d'affreuses convulsions, répandant par la bouche une écume contagieuse, objet d'horreur, d'épouvante et de dégoût pour votre femme, pour vos enfans, pour vos amis; un délire de bête féroce s'empare de vous; vous mordez, vous devenez presque un chien enragé vous-même.

"C'est la mort la plus désespérée, la plus horrible de toutes les morts.

"Eh bien, chaque jour, à chaque heure, à chaque instant vous vous exposez à ce sort épouvantable. L'animal qui, par un funeste privilège, est, avec le loup, la seule espèce chez laquelle la rage puisse se déclarer spontanément, cet animal on le donne pour jouet aux enfans, on le laisse vaquer par la ville et par les chemins, on le laisse se multiplier sans mesure, on n'exige aucune responsabilité de la part de ceux qui ont des chiens.

"Si l'on vous disait, cependant, qu'il court par les rues un animal dont le contact peut vous donner la fièvre, vous jetteriez les hauts-cris.

"S'il se répand faussement le bruit d'une maladie contagieuse et épidémique, vous êtes frappés de terreur.

"Et tous les ans un certain nombre de personnes sont mordues par des chiens enragés, deviennent elles-mêmes hydrophobes et meurent de la plus funeste mort. Et on n'y fait aucune attention.

"Ah! pardon: la police fait répandre des boulettes empoisonnées; *mais, un des symptômes de la rage* étant que l'animal ne veut plus manger, les chiens enragés sont précisément les seuls à l'abri des boulettes.

"Tout homme qui a un cabriolet, prend un numéro, et est responsable de tous les accidens qui peuvent résulter de son cabriolet. En effet, on ne peut être exposé sans garantie à une maladresse ou à une imprudence qui peut vous renverser sur le pavé et vous blesser grièvement.

"Mais, par exemple, on vous expose très bien à être mordu par un chien hydrophobe: On n'a aucun moyen de reconnaître le maître du chien; peut être d'ailleurs est-il sans maître, et personne n'est responsable.

"Et cependant, j'appuierai encore sur ce point, est-il une maladie, est-il une mort plus épouvantable que celle à laquelle vous vous exposez à chaque coin de rue?

"Chaque fois que vous sortez de chez vous, vous ne pouvez pas être sûr que cet horrible accident ne vous arrivera pas sur la route.

"Maintenant quel est le remède?

"Il faudrait d'abord qu'on fixât un espace de temps (une semaine ou davantage si c'est nécessaire) pendant lequel les propriétaires de chiens seraient tenus de les renfermer chez eux. On profiterait de ce temps pour faire abattre sans exception tous ceux qu'on trouverait dehors.

"Ensuite on exigerait de ceux qui voulent garder des chiens, d'en faire une déclaration à la police et de leur mettre au col un collier poinçonné portant leur nom et leur adresse.

"Tout propriétaire de chien aurait ainsi une responsabilité qu'il ne pourrait éluder, et on prendrait cependant deux *précautions*: la première, de ne pas punir l'infraction à l'ordonnance d'une amende insignifiante, comme on fait en d'autres cas; mais d'une forte somme et d'un *emprisonnement* de trois à six mois; la seconde, de condamner à une peine très forte et très redoutable, tout propriétaire de chien qui, devenant hydrophobe, causerait des accidens.

"Aucun chien, sans exception, par aucun temps, ne devrait être rencontré dehors sans être muselé.

"Ajoutons que si l'on voulait imposer un impôt sur les chiens on s'en ferait un gros revenu."

Il paraît qu'à New-York, où les mêmes abus se font sentir, on a adopté les dispositions suivantes, que nous trouvons dans le *Herald* du 7 de ce mois:

"Le maire, les aldermen et la communauté de la ville de New-York, réunis en conseil, ordonnent ce qui suit:

"Nul chien ne pourra à l'avenir aller dans les rues, places et autres lieux publics sans être muselé ou mené en laisse, à peine d'une amende de dix piastres par chaque infraction, payable par le maître du chien, ou par quiconque l'aura eu en sa possession trois jours avant d'être pris; et il sera loisible à tous de tuer les chiens non muselés et livrés à eux-mêmes."

Seulement on voit que, comme nos aldermen, les aldermen new-yorkois s'en tiennent à de pitoyables palliatifs, au lieu d'aller à la racine du mal et d'employer des remèdes énergiques comme ceux qui viennent d'être signalés.

La CONVENTION Locofoco qui s'est assemblée lundi dernier, à Bâton Rouge, a désigné M. ISAAC JOHNSON comme candidat du parti au poste de gouverneur. Au premier tour de scrutin, M. Johnson l'a emporté de huit voix sur le général Walker. M. Trasimond LANDRY est le candidat pour député gouverneur.

Le *Whig* de Féliciana propose Wm. S. PARHAM, de Madison, comme candidat whig pour remplir au Congrès le siège devenu vacant par la mort du général Dawson. On ne peut qu'approuver un pareil choix, et si le locofocoisme peut être vaincu dans le 3me district, c'est en lui donnant un adversaire comme M. Parham.

*Délégation.*—Les whigs d'Ouest Féliciana ont désigné leurs délégués à la Convention de Bâton Rouge et leur ont donné pour mandat de voter pour le général Debuys et pour Ed. Sparrow.

Ceux d'Est et d'Ouest Bâton-Rouge ont également nommé leurs délégués; ce sont pour la première paroisse, MM. le général Bernard, James M. Elam, John Fuller et G. Trudeau; pour le *second*, MM. S. M. D. Clark, Valmont Hébert, D. Labauve, Alex. Barrow et environ trente autres citoyens. Ces deux délégations n'ont point de mandat spécial.

*Mort subite.*—Le colonel JOSIAH H. VOSE, commandant le 4me régiment d'infanterie actuellement aux casernes, faisait exercer ses troupes hier après-midi. Se sentant tout-à-coup indisposé il dit à l'officier en second de le remplacer et se dirigea vers sa chambre; mais aussitôt rendu, le colonel tomba mort sur le plancher, n'ayant eu que le temps de défaire la boucle du ceinturon de son épée!

TEXAS.—Par la goëlette *Atalanta*, arrivée hier, nous avons reçu un numéro du Galveston *News* du 5. Il ne contient d'ailleurs rien d'intéressant.

HAVANE.—Par le brick Empresario, arrivé hier sur rade, nous avons reçu des journaux de la Havane allant jusqu'au 5 juillet.

Il y a eu un violent incendie à Matanzas, quartier de la Marine, le 26 juin dernier, lequel incendie a détruit quarante-cinq maisons et occasionné des pertes très considérables. On avait spontanément ouvert à la Havane et sans doute aussi sur tous les points de l'Ile, des souscriptions qui se couvrent de nombreuses signatures.

Un de nos amis, bon observateur, qui se trouve en ce moment à la Havane, nous donne quelques détails fort intéressans sur la situation de l'Ile de Cuba.

HAVANE, 27 Juin 1845.

"Permettez-moi, de vous entretenir un peu de l'état actuel de cette île qui, après avoir été pendant deux ans dévorée par une horrible sécheresse et ravagée en automne par un effroyable ouragan, semble actuellement vouloir réparer toutes ses pertes, par la fertilité qui s'annonce pour la prochaine récolte. Vous savez sans doute que Cuba a fort peu de rivières relativement à son étendue et que ces rivières ne sont guères que des torrens. De sorte qu'aussitôt que les pluies manquent, l'abondance disparaît. Si la sécheresse se prolonge c'est la disette complette comme les deux années dernières; mais dans celle-ci les pluies ayant commencé six semaines à deux mois plus tôt que de coutume, ont donné aux plantations des cannes à sucre surtout une vigueur extraordinaire, et depuis cent ans on n'avait pas vu une aussi belle apparence de récolte, dans la saison de l'année où nous sommes actuellement. Comme Louisianais cela ne vous fera pas grand plaisir; mais enfin comme votre belle vallée du Mississipi quelque fertile qu'elle soit, ne peut pas approvisionner tous les Etats-Unis, il vaut encore mieux que ce soit les Habaneros, vos voisins, qui jouissent de ce bénéfice, d'autant mieux que Cuba n'est point ingrate envers les Américains: [illegible] et de leur industrie, elle paie du moins généreusement, et son tribut sont nombreux.

C'est une imitation très réelle de la fable du marquis de Carabas: et lorsqu'on demande ici par qui sont tenus les meilleurs hôtels?—à qui appartiennent ces fonderies, ces chantiers de construction, ces moulins à planches &c. &c.?—par qui sont dirigées les entreprises des divers chemins de fer, de l'éclairage au gaz, des omnibus, &c. &c.? la réponse unique est celle-ci: "Ce sont des Américains, toujours des Américains, rien que des Américains!

"C'est quelque chose d'étrange pour celui qui n'est pas né Espagnol, de voir la profonde apathie de ce peuple au milieu du mouvement, de la soif d'industrie qui dévore les autres nations civilisées. Celui-ci parfaitement indifférent à tout ce qui se passe autour de lui, laisse écouler ses jours dans une honteuse inaction et pense encore moins qu'il n'agit. Voilà du moins ce que j'ai vu depuis que je suis ici, et je crois que la haine profonde que Cuba porte à la mère patrie contribue beaucoup à cet état de choses. L'éducation est à peu près nulle: les collèges les mieux tenus sont inférieurs aux *free schools* dans les Etats-Unis, et encore à peine les enfans en sont-ils sortis qu'ils oublient tout ce qu'ils y ont appris. En somme on ne lit point ici d'histoire ni aucun livre sérieux, les hommes ignorent complètement ce qui se passe ailleurs *et par conséquent ne s'améliorent en rien*.

"Si vous avez lu l'ouvrage de Mme. la Comtesse Merlin sur la Havane, vous ne la connaîtrez pas beaucoup mieux qu'auparavant, vu que la noble dame ne s'est point du tout mis en peine de dire la vérité; elle a entassé pêle-mêle les rêveries de son imagination, bien persuadée, que ses compatriotes lui sauraient un gré infini des louanges exagérées qu'elle leur donnait. Il est arrivé précisément le contraire. Bien plus sensibles aux observations critiques sur quelques uns de leurs usages, qu'aux éloges prodigués sans mesure à *tout* et à *tous*, les Havanais et les Havanaises se sont en masse déchaînés contre elle avec une inconcevable fureur. Les journaux ont critiqué son ouvrage, les dames ont fait insérer des articles contre elle, les hommes l'ont traitée de visionnaire, sa famille l'a désavouée, &c. &c. Vous voyez que ce n'était pas la peine d'écrire trois gros volumes in 8vo pour obtenir un pareil résultat. Il valait mieux ne point écrire du tout, ou avoir le courage de proclamer la vérité à la face de l'Europe et de l'Amérique. Cette vérité serait hideuse; mais peut être produirait-elle de bons effets, et ce peuple depuis si longtemps engourdi dans la fange pourrait se réveiller dans la voie du progrès et y marcher courageusement, et ce serait bien le cas de dire: "Mieux vaut tard que jamais."

Le capitaine général actuel s'est tout à coup déterminé à mettre un frein sévère à la traite des noirs, tolérée jusqu'ici sans nulle difficulté. A présent un navire négrier ne peut plus entrer dans le port; mais l'Ile est bien grande, et ses baies sont innombrables. Vous devinez alors ce qui arrive. On conduit les noirs achetés à la côte sur quelques habitations de l'intérieur pour les habiller. Au bout de quelques jours ils circulent librement dans l'Ile et nul ne demande d'où ils viennent. J'ai rencontré sur le chemin de fer dix de ces pauvres diables; ce qu'ils avaient souffert dans la traversée se lisait sur leur visage hâve et d'une horrible maigreur; mais ne vous apitoyez pas trop cependant, ils reprendront bientôt des forces et de l'embonpoint. Je plains bien plus le sort des soi-disant *émancipés* que l'on songe sous le prétexte d'apprentissage pour un certain nombre d'années. C'est ceux là qui sont vraiment exploités en tout sens et quelquefois jusqu'à ce que mort s'en suive. Je puis vous assurer d'ailleurs qu'il y a très peu d'esclaves ici qui cherchent à se racheter, ils aiment mieux employer *leur argent à se procurer les douceurs de la vie*, et je crois qu'ils ont raison.

X.

PERTE DE LA GOELETTE FANNY.—Le brick Empresario, capitaine Collins, venant de la Havane, rapporte que la goëlette Fanny, capitaine Paterson, partie de la Nouvelle Orléans le 14 dernier pour la Havane, a chaviré dans un coup de vent, quatre jours après son départ. Le capitaine, le second et l'équipage sont restés quatre jours sur leur bâtiment chaviré; ils ont été enfin recueillis par l'Elizabeth et la Jane, deux bâtimens anglais, qui les ont transportés partie à la Havane, partie en Angleterre. Le capitaine Paterson est arrivé hier en ville à bord de l'Empresario.

M. McLANE a choisi pour son secrétaire de légation John Randolph Clay, qui a déjà rempli un poste du même genre auprès de MM. Dallas et Buchanan, en Russie, Mulhenberg et Jennifer en Autriche.

MARINE.—"Nous apprenons, dit l'Union de Washington du 7 courant, que le bateau à vapeur Princeton a reçu l'ordre de se rendre dans le Golfe du Mexique, et qu'il ralliera l'escadre aussitôt qu'il aura subi quelques réparations. Nous apprenons aussi que le département de la marine, loin d'avoir l'intention de diminuer nos forces dans le *Golfe*, compte plutôt les augmenter, tant que le Mexique gardera une attitude belliqueuse. "Le meilleur moyen d'*assurer* la paix, c'est de se préparer à la guerre," L'Union ajoute que le vaisseau de ligne Pennsylvanie n'a point reçu, comme on l'avait dit, l'ordre de se préparer à mettre en mer.

CONVENTION DES AMERICAINS NATIFS.—Le parti qui s'intitule "Natif-Américain," a ouvert une soi-disant Convention Nationale à Philadelphie le 4 courant, et il est resté trois jours en session. On comptait dans cette assemblée un certain nombre de députés de la Pennsylvanie, de New-York, du New-Jersey, du Massachusetts, du Delaware, du Missouri, du Mississipi, de l'Ohio et du Kentucky, c'est-à-dire de neuf Etats sur vingt-sept. Les actes qu'elle a commis offrent peu d'intérêt. Après un débat long et orageux, il a été décidé que le parti garderait le nom de "Natif-Américain," puis l'on a adopté des résolutions dont la plus importante est celle qui demande que le terme d'épreuve pour obtenir le titre de citoyen soit porté à 21 ans. On a fixé pour convoquer pour le second mardi de mai 1847 une Convention qui sera chargée de désigner les candidats du parti pour la présidence et la vice-présidence.

GEORGIE.—Les whigs de cet Etat ont désigné à l'unanimité le gouverneur actuel, CRAWFORD, comme candidat pour la prochaine élection Gubernatoriale.

INCENDIE DE QUEBEC.—Détails.—On lit dans le *Canadien*:

"Lorsque nous annonçâmes l'incendie à jamais déplorable du 28, qui avait laissé sans abri un tiers des habitans de Québec, nous disions que, proportion gardée du chiffre et des moyens de la population, cet incendie éclipsait ceux de Hambourg, de New York et de Pittsburg. Hé bien! cet affreux désastre, qui a partout excité de si vives sympathies, est lui-même éclipsé par un autre qui l'a suivi à un mois de distance, et qui a détruit presque tout le quartier St. Jean, composé des faubourgs Saint Jean et Saint Louis. Nous disons que le 28 mai est éclipsé par le 28 juin; car, si le nombre des maisons brûlées ce dernier jour n'est pas tout à fait si grand, la valeur des propriétés l'était peut-être de moitié plus, et les souffrances qui en doivent nécessairement résulter le seront encore davantage. En effet les habitans du quartier Saint-Roch, qui chassés de chez eux par l'incendie du 28 mai, s'étaient, pour la plupart, réfugiés chez ceux du quartier St. Jean, se voient de nouveau privés d'abri et d'asyle, en même temps que les généreux hôtes qui les avaient accueillis et, dans bien des cas, vêtus et nourris pendant un mois. Il faut dire aussi que la charité individuelle est déjà presque épuisée par les efforts qu'elle a faits, et dont les souscriptions annoncées publiquement ne donnent qu'une très-faible idée quant aux habitans de cette ville. D'ailleurs les actionnaires de nos compagnies d'assurances (excepté celle d'Assurance Mutuelle de Saint Roch), qui avaient noblement résolu de payer jusqu'au dernier sou en s'imposant les plus grands sacrifices, et d'ajouter ainsi de £80,000 à £90,000 aux autres secours pour les incendiés, ne seront peut être plus en état de le faire, et il faudra en outre que ces secours, diminués d'autant, soient partagés entre ceux auxquels ils étaient destinés d'abord et neuf ou dix mille autres individus victimes de cette nouvelle catastrophe.

"Le cœur et les forces nous manquent pour entreprendre la description de celle-ci. Comparativement à l'incendie du 28 mai, qui avait commencé vers onze heures du matin et s'était terminé avant le soleil couché, celui du 28 juin a été d'autant plus effroyable que, commencé vers onze heures du soir, et poussé par un vent d'Est violent, les horreurs en ont été rendues plus visibles par une nuit obscure, et elles l'ont été tellement que des passagers à bord d'un bateau à vapeur qui descendait de Montréal à Québec, en ont vu la lueur au port Saint-François, dans le lac Saint-Pierre, à 111 milles d'ici, et ont cru que la ville des Trois-Rivières, à quatre-vingt-dix milles plus haut, qui brûlait.

Ce qui suit donnera une idée de ce nouveau désastre à ceux qui possèdent un plan de Québec.

Les rues détruites sont, depuis le mur de la ville vers l'Ouest;

La partie de la rue Saint George qui avait été épargnée par l'incendie de Saint-Roch, deux maisons exceptées;

La partie de la rue Saint Olivier qui avait été épargnée par le même incendie, excepté la maison de M. Masse;

La rue Latourelle;

La rue Richmond;

La rue du Coteau Sainte Geneviève, excepté l'asile des orphelins militaires et huit ou neuf autres maisons qui ont été sauvées principalement par la petite pompe Lemoine, appartenant à M. Lee, qui avait déjà rendu de si grands services lors de l'incendie de Saint Roch;

Les rues Richelieu, D'Aiguillon, Saint Jean, Saint Joachim, Saint Gabriel, Saint Jacques, Nouvelle et d'Artillerie, dans toute leur étendue, excepté l'école Britanno-Canadienne et la maison de M. Primeau, du côté sud de la rue St. Joachim;

Et parallèlement aux murs;

Les rues des Glacis et St. François;

Toute la partie de la rue St. Eustache au nord de la rue d'Artillerie;

La ruelle C. G. Stewart;

Toute la partie des rues St. Augustin, St. Simon et Ste Geneviève au nord de la rue d'Artillerie, et quatre ou cinq maisons sur chacune au sud de cette dernière rue;

La rue Jupiter;

Et enfin quelques maisons au sud de la rue d'Artillerie, à l'entrée des rues d'Artigny, St. Michel et Lachevrotière.

Le nombre des maisons détruites par cet incendie est au moins de quatorze à quinze cents, y compris quatorze maisons que l'artillerie royale, avec l'approbation de l'autorité municipale, a fait sauter pour sauver le reste du faubourg St. Louis.

Les institutions publiques passées au feu sont: la maison d'école de la Société d'Education, occupée par les Frères des Ecoles Chrétiennes, l'Asyle des Orphelins Catholiques, l'Ecole de la Fabrique, la Chapelle du Cimetière Protestant, et la Chapelle Wesleyenne de la rue d'Artillerie.

Un journal d'Albany annonce que G. E. Pomeroy de cette ville, [illegible] Havre. Il est probable aussi qu'Albany aura bientôt une ligne sur Boston.

*Emigration dans l'Ouest.*—Il paraît que l'émigration se porte en masse dans le territoire de Wisconsin. Des cantons naguères entièrement inhabités sont aujourd'hui colonisés. L'émigration arrive surtout par la voie des lacs; elle vient des Etats de l'Est et du Nord.

*Emigration Européenne.*—Voici un état des émigrans étrangers débarqués à New York dans le cours de cette année: Janvier 1443; février 460; mars 2334; avril 5733; mai 10,161; juin 17,813; ce qui donne pour six mois un total de 38,946 individus. A Québec durant la même période, l'émigration a été d'environ 13,000 individus.

*Amérique du Sud.*—Nous recevons par la voie de New York quelques nouvelles de l'Amérique du Sud.

La frégate Raritan était partie le 22 mai de Rio Janeiro pour se rendre à Montevideo, où se trouvait déjà la corvette Boston. La Bainbridge était en croisière.

L'armée de la province de Corrientes composée d'environ 6000 hommes sous les ordres du général Paez, qui est chargé de diriger la guerre contre Rosas, était campée à Villeguay, à 25 milles de l'Uruguay. Une autre division composée de 800 chrétiens et de 1000 Indiens. Pampas sous les ordres du général Lopez, gouverneur de Santa Fé, se trouvait sur les bords du Parana.

La campagne contre Buenos Ayres doit s'ouvrir dans les premiers jours d'octobre. Les assaillans possèdent une force totale de 10,000 hommes qui sera soutenue par un détachement assez considérable au Paraguay. L'armée de Corrientes possède 70,000 hommes et environ 50,000 chevaux.

La discussion soulevée entre le Paraguay et le Corrientes par la saisie de 48 embarcations, s'est arrangée à l'amiable.

L'armée de Rosas est maintenant en possession de toute la république de l'Uruguay, à l'exception de Montevideo, les forces du général Rivera ayant été complètement détruites au combat de Ancoa de India Muerte par l'armée que commande le général Oribe. Rivera ne s'est sauvé qu'à grand peine au Brésil, où il est arrivé presque nu; car il avait failli être surpris dans son sommeil trois ou quatre jours après le combat. Il s'est réfugié à Rio Janeiro.

AMERIQUE CENTRALE.—Un arrivage à New York annonce que les partis sont encore en lutte dans l'Amérique Centrale; la ville de Léon a été prise après un assez long siège par le président et les troupes de San Salvador. La corvette française Lamproie a donné contre les rochers à l'entrée du port et s'est fait de sérieuses avaries.

UNE FICTION LEGALE.—Deux avocats, plaidant dernièrement l'un contre l'autre, se laissaient aller à des personnalités fort vives, le juge les interrompt: "Je crois, Messieurs, leur dit-il, que les membres du barreau étaient tous des gentlemen et devaient se traiter en conséquence."—"Oui, votre honneur, réplique l'un des avocats, c'est bien ainsi que je l'entends; mais c'est une de ces fictions légales qu'on oublie trop souvent dans la pratique."

UN MAITRE COUREUR.—Le major Champlin a fait récemment à Stonington, un mille en quatre minutes et dix neuf secondes. Ce rapide coureur porte un défi à tous ceux qui voudraient courir contre lui l'espace d'un mille.

Un incident assez extraordinaire vient de mettre en rumeur la ville de New-Castle, dans le Delaware. W. Ch. Barney faisait la cour à Mlle. Booth, riche héritière, fille du grand-juge Booth; une première demande avait été assez mal accueillie par le père; M. Barney n'en continuait pas moins ses assiduités. Il parvint à décider la demoiselle à venir avec lui jusqu'à la maison d'un prêtre catholique; c'était, disait-il, pour faire taire d'injurieuses imputations contre son caractère. On se rendit donc dans cette maison, et tout en causant, le prêtre, prévenu à l'avance, accomplit les cérémonies du mariage sans que la demoiselle y fît attention. Au bout de quelques minutes, on lui dit qu'elle était mariée. Cela la surprit fort; elle refuse de suivre Barney et exigea qu'on la reconduisît chez son père. Barney plus tard prétendit faire valoir ce qu'il appelait ses droits, cette tentative décida le grand-juge à faire arrêter le prêtre, coupable d'avoir célébré un mariage sans avoir fait préalablement une license. La population a pris fait et cause contre le prêtre délinquant et vivement que les autorités ont dû prendre des mesures efficaces pour le maintien de la tranquillité.

# FEUILLETON.

## LE DERNIER FANTOME.

Voir l'Abeille du 11 et du 12.

CHAPITRE IV.

LE CABINET DU COMTE GODEFROY DE SERVIAN.

Dans ses dernières volontés, écrites la veille de sa mort, le comte Godefroy de Servian disait à son fils: "Mon cher Albin, si tu tiens au bonheur, évite les hommes et surtout les femmes. Je crois pourtant que, fidèle au sang de ta race, tu n'écouteras que la première moitié de cette recommandation. Songe toutefois à mes derniers avis. Quand tu ressentiras les premières inquiétudes d'une passion, ouvre l'armoire gothique de mon cabinet, et décachète le grand pli de parchemin, scellé de mes armes, qui est fixé à un clou d'or."

Albin de Servian n'avait jamais ouvert le cabinet de son père. Il savait que l'auteur de ses jours était passé maître dans l'art des séductions, et par respect pour cette mémoire chérie, il ne voulait pas affliger ses yeux et son cœur au spectacle de cet asile secret, où tant de choses lui rappelleraient sans doute de paternels écarts, sur lesquels il fallait jeter le voile des enfans de Noé.

Ces touchantes dispositions filiales venaient de se vaincre par la même. Albin de Servian, frappé d'une révélation soudaine, comprit que le doux et grave naturel héritage de sa mère cessait de le gouverner, et qu'une crise du hasard lui rendait dans toute sa pureté, le sang d'un père, son meilleur ami, et son plus digne conseiller.

Rentré chez lui, il ouvrit avec une émotion inconnue, ce cabinet abandonné depuis si longtemps. On aurait dit que le maître venait d'en sortir, car toute chose était à sa place comme de son vivant. Quatre grandes pastels ornaient les murs. Ils représentaient Cupidon décochant une flèche au dieu Mars,—les colombes de Vénus prises au filet par Vulcain,—un grand berger chargé de poudre, d'amidon et de rubans bleus, nouant à sa houlette le mouchoir de percale brodé par sa bergère,—la bergère de ce berger nouant à sa houlette un ruban bleu.

Sur la cheminée s'élargissait une pendule de cuivre doré, représentant une forêt d'arbre en fils de laiton, traversée par un vol de cœurs ailés. Cupidon, déguisé en chasseur, perçait tous ces cœurs à coups de flèche, avec un sourire malin. Sur le soubassement de marbre, on lisait un quatrain qui avait procuré à l'auteur une pension de quinze cents livres, et un appartement de six pièces à l'hôtel Conti. Voici ce chef d'œuvre:

O petit dieu malin qu'on adore à Cythère,
Toi, redouté partout, et tel qui ne craint rien,
Si tu pouvais percer le cœur de ma bergère,
Je te pardonnerais d'avoir percé le mien.

Aux deux côtés de la cheminée, on voyait deux petits portraits; l'un de Mlle. Clairon, dans *Esther*, représentée au moment où elle dit: *De, mes faibles appas*; l'autre de Mme. Favard dans *Œnone*, au moment où elle dit à Phèdre:

Votre flamme devient une flamme ordinaire.

Derrière la pendule s'inclinait un large miroir qui avait perdu l'habitude de refléter les objets. Il était surmonté d'un berger et d'une bergère offrant un agneau à Cupidon.

Douze fauteuils en camaieu garnissaient le soubassement du cabinet. L'artiste avait peint sur leurs dossiers douze de ces contes grivois dans lesquels le bon et naïf La Fontaine donne des leçons d'intrigue libertine pour tromper les pères, les oncles, les frères, les amans et les maris. Heureux siècle! Nous, 1845, nous, rougissons de notre immoralité littéraire et corrompue!

Un bureau colossal d'acajou massif, [illegible] comme une citadelle, comblait la moitié du cabinet. Aux [illegible] de son immense écritoire, [illegible] le Parnasse avec les neuf Muses et Apollon [illegible] les serpens de l'envie,—l'autre, le Parnasse [illegible] de l'Amour, avec les statuettes du cardinal de Bernis, de l'abbé Grécourt, de l'abbé de Chaulieu, de Dorat, de Gentil-Bernard et de deux autres chastes poètes qui ont chanté, en épigrammes joyeuses, la *Guerre des Dieux* et la vierge d'Orléans. Heureux siècle où le Français savait rire! Hélas! que notre siècle est triste! que nos poètes sont larmoyans! [illegible] On a bien raison de nous répéter ce refrain tous les jours, lorsque notre immoralité coule à pleins bords!

Albin de Servian prodigua des sourires de complaisance filiale à toutes ces richesses du siècle dernier, qui, pour lui, était le siècle présent. Un parfum de régence et de rouerie [illegible] s'exhalait de ce musée de Cupidon. On ne voyait aucune ligne sérieuse dans cet ameublement; tout était bizarre, tortillé, fou, gracieux et froidement libertin. L'âme la plus candide aurait pu s'y corrompre, après quelques jours, en s'exilant au milieu de cette société de bergers, de figurines, de miroirs sans glaces et de fauteuils qui semblaient tous avoir quelque chose de scandaleux à raconter. Grâce à la nouvelle disposition de son esprit, Albin éprouvait un charme infini à promener ses regards sur ces mêmes [illegible] de l'héritage paternel. Il croyait [illegible] rendre un secret hommage à la mémoire du comte Godefroy en admirant [illegible], ces magnificences que son père aima et [illegible] avec tant de soin.

Cette dette légitime d'admiration filiale ayant été largement payée, Albin fit un retour sur lui-même et regarda l'armoire grise où reposait à son clou d'or le précieux parchemin. Aussitôt l'armoire fut ouverte et exhala un parfum âcre de papiers rongés et de vers rongeurs. C'est l'atmosphère vénérable des reliquaires de famille, et de Servian la respira quelque temps avec une volupté d'archéologue. Le panneau intérieur de la porte était illustré de médaillons qui frappaient le candide de Servian. Il y avait un quatrain au-dessous de chaque peinture, presque tous signés de noms célèbres; ainsi:

Si je dis qu'elle est la plus belle
Des bergères de ces hameaux,
Je n'aurai rien dit de nouveau;
Ce n'est un secret que pour elle.
DE FLORIAN.

Quand on sait aimer et plaire,
A-t-on besoin d'autre bien?
Rends-moi ton cœur, ma bergère,
Colin t'a rendu le sien.
J.-J. ROUSSEAU.

Que ne suis-je la fougère,
Où, sur le soir d'un beau jour,
Vient chanter ma bergère
Sur les ailes de l'amour!
MONTESQUIEU.

C'est l'aimable et jeune bergère
Par qui, sous les lois de Cythère,
Je servis, engagé par mes premiers sermens.
Reviendront-ils, hélas! de semblables momens?
LA FONTAINE.

Etc., etc., etc., toujours avec des bergères.

—Ah! mon Dieu! s'écria, quoique seul, de Servian, tous ces grands hommes là ont aimé des bergères! Quel horrible goût! et sans doute ils faisaient des folies pour elles, puisqu'ils leur adressaient des vers! Et qu'auraient-ils donc fait, s'ils avaient connu Mistress Lavinia! Et mon père, mon noble père, lui aussi a fréquenté les laiteries et les étables! Oh! combien son cœur paternel serait réjoui, s'il voyait son fils élever ses amours jusqu'aux grandes dames, aux femmes de velours et de dentelles; aux femmes qui ont des doigts mignons, polis et parfumés sous les gants! .... Que de duels mon père doit avoir eus avec des bergers! Un gentilhomme! respect à sa mémoire! Si je me montre quelque jour, digne de lui, je ne ferai pas mes premières armes dans une bergerie, entre une pauvre fille et des moutons.

Disant cela, il détacha le parchemin, le baisa respectueusement et rompit le sceau. Des larmes inondaient ses joues, il reconnut l'écriture de son père et il lui sembla qu'il décachetait une lettre écrite le matin. Le caractère du défunt comte revivait tout entier dans ce manuscrit. C'était bien le style épistolaire de ce cabinet.

Albin de Servian le lut avec une lenteur friande. A chaque ligne, la transmission de l'âme paternelle s'opérait en lui; il n'avait déjà plus rien de ce que lui avait laissé sa mère. Albin sentait son nouvel instinct se développer et grandir: encore quelques occasions auxiliaires, et il se jugeait digne de continuer le galant comte Godefroy de Servian.

Voici les conseils:

"Quand tu ouvriras cette lettre, mon cher fils, tu seras tourmenté légèrement par une pensée de galanterie. C'est convenu entre nous.

"Ah! si je vivais, je te donnerais une bonne leçon en profonde, et ta bergère serait à tes pieds, douce comme un agneau.

"Mais j'ai le malheur d'être mort, hélas, et dans ma position, il est assez difficile de diriger les pas d'un jeune novice descendant de Cypris.

"Un premier amour est toujours un premier combat. Il faut vaincre à tout prix. Si tu es battu dans un premier engagement, les hommes se moqueront de toi, et les femmes [illegible]. Songe à gagner l'estime des femmes, mon fils. Ne sois jamais envieux; c'est un vilain défaut. Il vaut mieux être envié.

"Si tu es en rivalité d'amour avec un ami, il faut que l'un des deux ait du bon sens, à condition que ce ne sera pas toi.

"Ne te hâte pas de dévoiler ton caractère à la femme que tu veux aimer; attends de connaître le sien, et c'est celui que tu te donneras. Si elle est vive, tu seras vif; si elle est douce, tu seras calme; si elle est mélancolique, tu seras triste. Il n'y a qu'une exception; si elle parle beaucoup, sois muet et écoute; si elle parle peu, parle toujours.

"Ne commets pas la faute de t'élever trop haut dans son estime, à votre première entrevue: le lendemain tu serais obligé de descendre. Suis la marche contraire. En 1766, j'aimais une bergère charmante dont j'ai oublié le nom; mais je n'ai pas oublié que M. Louvet de Couvray me la souffla. Maintenant que je suis mort, je puis avouer hautement que j'avais autant d'esprit que M. Louvet; mais le drôle était plus rusé que moi en amour. Nous commençâmes notre attaque le même jour, lui à midi, moi à cinq heures du soir. Je dépensai dans ce premier assaut une centaine de saillies du meilleur aloi, et une foule de madrigaux. Que diable! on ne peut pas avoir tous les jours cette artillerie d'esprit dans son arsenal! Le lendemain, je répétais mes madrigaux, et mes saillies à moitié, et ma décadence suivit cette même proportion. M. Louvet avait procédé tout différemment. A sa première visite, il fut vulgaire comme un bourgeois du Tiers: de sorte qu'en arrivant le jour où nous nous rencontrâmes tous deux chez notre belle, lui rayonnant, moi éteint. Le lendemain, un valet de la bergère me pria d'oublier le numéro de la maison. Je le [illegible] incontinent [illegible] et j'attendis M. Louvet sous la [illegible] des Théâtins, où je lui donnai un coup d'épée au bras droit. Nous nous embrassâmes, et tout fut dit.

"Que cela te serve de leçon, mon fils! les fautes des pères font les vertus des enfans.

"Mon cher fils, ne redoute pas les femmes, mais fais toujours le semblant de les redouter. Elles aiment à voir trembler les hommes. Méfie-toi de trembler dans les moments de faveur. Ne crains pas les flèches de Cupidon, elles ont un velours à la pointe. Tu es riche, eh bien! sois la profusion de ton père, honore sa beauté. Regrette toutes ses [illegible] perdues loin des amours.

"Fils du comte Godefroy de Servian, ne dégénère jamais! Regarde nos armes, notre maison porte d'argent au lion enflammé de gueules en pal, avec cette devise: *Flamme aux belles, torches aux ennemis!* Albin, souviens-toi toujours de ton père, et honore sa mémoire et son blason."

Après cette lecture, la transformation était complète; l'âme du père était toute dans le cœur du fils.

Albin se fit subir un dernier interrogatoire, et retira de son cœur la conviction qu'il était à la veille d'être amoureux de mistress Lavinia.

Une terrible réflexion jusqu'à ce moment inédite, le troubla [illegible] sur le tapis, au moment où il avait concentré ses moyens pour connaître sa figure et son costume, choses auxquelles il n'avait jamais songé quand il était métaphysicien.

Cette réflexion se serait présentée à un autre assez naturellement; mais Albin était un être exceptionnel dans une position exceptionnelle. Si mon héros eût ressemblé au vulgaire, je n'écrirais pas son histoire en ce moment.

Mistress Lavinia, se dit Albin dans un monologue *mental*, doit se marier dans trois mois avec Macdougall, et Macdougall est mon ami. Il me semble que le code conjugal n'a pas prévu ce cas.

Il réfléchit en posant le bout de l'index de sa main droite entre ses dents, ce qui aide singulièrement la réflexion dans les cas difficiles.

Non, non, s'ajouta-t-il en regardant le miroir invalide qui ne lui rendit pas son regard, il est impossible que Macdougall aime la belle Lavinia. S'il l'aimait, il n'irait pas en Amérique chercher sa mort ou sa ruine. Il l'aurait épousée ce matin .... c'est évident .... S'il l'aimait, il ne rendrait pas des visites à quatre mois de distance. [illegible] Oui, l'esprit du comte Godefroy m'éclaire, Macdougall n'aime pas mistress Lavinia; je suis donc permis de l'aimer.

Autour de ces réflexions, Albin de Servian en voyait flotter confusément une foule d'autres qui toutes lui donnaient le même conseil. Or, comme il ne s'était jamais occupé dans sa vie des questions morales de probité amoureuse dans les relations d'amitié, il ne s'arrêtait pas à cela, et [illegible] son point de vue d'homme primitif, toutes les [illegible] et toutes les délicatesses que la civilisation a introduits dans nos mœurs.

Bien rassuré, parce que d'ailleurs il voulait l'être à tout prix, Albin entra dans le salon le mieux meublé de sa demeure pour se regarder dans les miroirs qui avaient conservé le privilège de la réproduction. Là, il fit connaissance avec lui-même, car du premier coup il ne se reconnut pas, et son premier mouvement fut d'ôter son chapeau et de se saluer. [illegible] Le premier coup-d'œil qu'Albin daigna s'adresser au miroir ne lui donna pas une haute idée de ses avantages physiques; la contraction habituelle des lèvres avait donné à son torse une ligne courbe assez désagréable; sa chevelure flottait naïvement le désordre d'une forêt vierge; sa barbe seule conservait malgré lui cette grâce sauvage et virile, privilège dû tous les fils d'Adam, avant la découverte du menton par l'acier de Thubalcaïn.

Albin fit subir aussi un long examen à son costume. Le corps [illegible] un habit dont la mode se perdait dans la nuit des temps irlandais; sa couleur variait selon l'état du ciel et de la température. Il portait un gilet d'ancêtre et un pantalon de tabinet avec les nuances des nombreux rivages qu'il présentait sous ses genoux. Sa chaussure avait subi plusieurs fragmens de cuir sur les montagnes arides du Kerry; et plusieurs générations de Castors s'étaient éteintes, aux bords de l'Ilorida, depuis la mort de celui qui avait coiffé le jeune Albin.

Hélas! c'est avec le costume qu'on arrive aux commentaires de la métaphysique; mais aucune femme ne nous arrête en chemin.

Albin brisa violemment la ligne courbe de son torse, et sonna un domestique.—Quel est le plus habile tailleur de Dublin? lui demanda-t-il.

Le domestique recula trois pas et se fit répéter la question.

—Avez-vous entendu? redemanda le maître.

—Le meilleur tailleur de Dublin est M. Fulstone, répondit le domestique foudroyé par ce mystère.

—Partez et amenez-moi Fulstone sur-le-champ.

Le domestique sorti, Albin continua sa conversation avec les miroirs:—Quelle horreur! s'écria-t-il en s'échappant de son habit comme d'une prison et le foulant aux pieds, j'ai honteusement passé ma vie dans ces deux aunes de drap londrin, cousues avec du fil de laiton! J'ai perdu mes plus beaux jours à regarder mes pieds, sans m'apercevoir que ma chaussure éclatait en lambeaux! Avec la jeunesse, la vigueur et l'or, trois choses qui donnent tout!..... Vraiment je rougis de moi devant moi; je me demande pardon à moi-même de ma stupidité ..... Il fallait que mistress Lavinia s'endormît devant moi pour opérer un miracle. Ce bienheureux sommeil m'a réveillé. J'étais mort ou du moins je vivais comme un coquillage sur la grève d'un lac! .... Avec un père comme le mien! .... Une femme m'a changé en homme. Reconnaissance éternelle à Lavinia!

*(La suite à demain.)* MERY.


Pour l'avantage de ceux qui souffrent de la surdité ou d'autres maladies d'oreille, [illegible]
14 juillet—6 JOSEPH DEPAS, exécuteur

AVIS—Les consignataires par le navire VALMA, capitaine Cayol, de Bordeaux, sont priés de faire leurs entrées en douane. Toutes marchandises non réclamées dans les 5 jours de cette date, seront envoyées en douane, aux frais et risques des consignataires.
12 juill V. ROUMAGE.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands.
Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1845.
A UNE assemblée du Bureau des directeurs, tenue ce jour, il a été déclaré un dividende [illegible]
14 juillet—4 JOHN PEMBERTON, Secrétaire.

A VENDRE en débarquement du navire Talma, de Bordeaux: [illegible]
16 juill NUMA LACOSTE, rue Royale [illegible]

EN débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux: [illegible]
15 juill AUGUSTE [illegible], 16 St. Louis


## LISTE MARITIME.

*PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.*

EXPEDIES.

Navire à vapeur Jas S McKim, Phillips, Galveston.
Navire Albatross, Simpson, Boston, E J Hart & co
Brick [illegible], Brown, Havane, Jenkins & Tigler
Goel Gertrude, [illegible], Charleston, Augusta & Bro
S L & E L Levy

ARRIVES.

Barque Wm Ivy, Hoffman, de Matagorda.
Brick Empresario, Collins, de la Havane.
Goel Atalanta, Cooper, de Galveston.
Steamer [illegible], Hart, de Bayou Sara.
Steamer Rainbow, Holmes, de Bayou Sara.
Steamer Lodi, Carey, de de Louisville.
Steamer James L. Day, Griffin, de Mobile.
Steamer [illegible], Thompson, de Lafourche.

MEMORANDA.

Liste des navires en charge pour ce port.

Havre.
Navire Swanton, Duncan, ............parti mai 26
Huntsville, Pemberton, ............parti mai 20
[illegible] ............parti juin [illegible]
[illegible] Drew, ............partira juin 25
[illegible] ............partira juillet 25

Bordeaux.
Navire Naples, ............parti mai 20

Marseille.
Navire Augusta, [illegible], ............parti juin 16

Trieste.
Navire Monarch, Stevens, ............parti avril 20

DERNIERES DATES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Boston | juill 7 | Londres | juin 16 |
| New York | juill 7 | Liverpool | juin 19 |
| Philadelphie | juill 7 | Paris | juin 18 |
| Baltimore | juill 7 | Havre | juin 18 |
| Washington | juill 6 | Bordeaux | juin 15 |
| Charleston | juill 6 | Vera-Cruz | juin 25 |
| Savane | juill 6 | Mexico | juin 22 |
| Galveston | juill 5 | Tampico | juin 16 |

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

| | de Liverpool | d'Amérique |
|---|---|---|
| Hibernia, Ryrie | 4 juillet | 1er août |
| Great Western, Mathews | [illegible] juillet | [illegible] juillet |
| Great Britain, Hoskens | 26 juillet | 30 août |

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NLLE.-ORLEANS.

14 juillet 1845.

A UNE assemblée du Bureau, convoquée spécialement ce jour, M. J. M. Lapeyre ayant résigné la présidence de cette institution en raison de son départ prochain pour l'étranger, les directeurs ont procédé à l'élection d'un autre président et M. A. St. Martin a été unanimement élu, et M. J. Tuyes nommé secrétaire. 15 juil


**SANGSUES.**
UN petit lot de belles sangsues hongroises, nouvellement reçues et à vendre par
16 juil REYNAUD & FALLON, 28 Tchoupitoulas

**Marchandises Etrangères et du Pays.**
LE soussigné a reçu par de récents arrivages et a en magasin un vaste assortiment de Marchandises suivantes, qu'il offre à vendre par colis, à des termes raisonnables, savoir:
TOILE—Blanche 4/4, qualités assorties, en pièces et demi pièces;
Toile à draps, assortie en qualités et largeurs;
Mouchoirs batiste fil, unis, à ourlets et à coins imprimés;
Linge de table, uni et damassé, en fil, grandeurs assorties;
Drap œil de perdrix, assortis, en fil;
Platilles et Bretagnes, qualités assorties, en fil;
Linon blanc et à carreaux assortis, en fil;
Coutil en fil, blanc et de couleur;
[illegible], tout fil, écru, uni et à raies;
Osnaburg et Toile à habitant, en fil;
Toile de Hollande, fil, blanche, écrue et rougeâtre;
Fil à coudre et à cordonnier;
Galons fil, assortis.
Mousselines et Marchandises en coton:
Linon Bishop et Victoria;
Linon Book de l'Inde et de Suisse;
Mouchoirs imitation batiste;
Mouchoirs Madras et cravates Verona;
Bandes et Entredeux, cols cousus, &c.
Et divers autres articles.
16 juil SMITH BRYAN, 20, Bourse.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné: 50 barriques vin vieux de Montferrand.
16 juillet CHAS DUFOUR, 11 Conti

UNE machine à faire [illegible] à vendre par
16 SMITH BRYAN, 20, Bourse.

TOILE pour [illegible]—Quelques caisses de toiles [illegible], à vendre par
15 juillet SMITH BRYAN, 20, Bourse

LAINE—10 balles, à vendre par
16 juil DABAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St. Louis.

PRUNES—60 caisses prunes à l'eau de vie, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux, à vendre par
16 juil DABAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St. Louis.

CIGARES—112 milliers cigares de la Havane, en débarquement du brick Empresario, à vendre par
16 juil J M CABALLERO, 31 Vieille Levée

TABAC EN FEUILLES—De la marque Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par
J M CABALLERO, 31 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et brun, à vendre par
J M CABALLERO, 31 Vieille Levée

CIGARES Principe [illegible] et de qualité supérieure, en magasin et à vendre par
16 juil J M CABALLERO, 31 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de cigares de choix, en magasin et à vendre par
J M CABALLERO, 31 Vieille Levée

VINS—50 barriques vin Bon Soleil, 4 de Médoc, 12 demi barriques [illegible], 114 de vin blanc Haut Sauterne, 25 caisses [illegible]—en débarquement du navire Talma, de Bordeaux, à vendre par
16 juil REYNAUD & FALLON, 28, Tchoupitoulas

BRANDY ET GENIEVRE—40 demi pipes eau de vie [illegible], 15 pipes genièvre de Hollande, à vendre par
5 juil FOSDICK & BRO, 74 Camp

VINAIGRE—[illegible] barils, à vendre par
20 juil FOSDICK & BRO, 74 Camp.

VIN—40 demi caisses [illegible] à vendre par
FOSDICK & BRO, 74 Camp.

CLOUS—[illegible] barils de la marque de Weymouth, à vendre par
FOSDICK & BRO, 74 Camp

RAISINS ET VERMICELLE—[illegible] à vendre par
16 juil FOSDICK & BRO, 74 Camp

HUILE DE BALEINE (Sperm)—[illegible] gallons pour habitations, à vendre par
FOSDICK & BRO, 74 Camp

FOSDICK & BROTHER ont en magasin et offrent à vendre, à des termes raisonnables: [illegible]
16 juil

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux: [illegible]
EDOUARD LARRONDE, 64 St. Louis.

NOIR ANIMAL—[illegible] barils à vendre par
B VALLS, 26, Commune.

GINGEMBRE sec—20 sacs, [illegible], 15 caisses à vendre par
B VALLS, 26 Commune

PAPIER pour Cigarettes—4 balles à vendre par
16 jt B VALLS, 26 Commune.

GRAINES [illegible], à vendre par
B VALLS, 26 Commune

CONFITURES de la Havane—15 caisses, à vendre par
16 jt B. VALLS, 26 Commune

SUCRE de la Havane—50 caisses blanc et jaune—Cigares—20,000 qualités choisies—Tabac, 12 balles pour capes et tripes, de la nouvelle récolte—Piedras, à bords, à vendre en débarquement du brick Empresario, par
16 jt B. VALLS, 26 Commune

DETENU à la geôle de la paroisse de Jefferson, le mulâtre nommé EDOUARD, âgé d'à peu près trente ans, taille de cinq pieds sept pouces; il dit appartenir à M. [illegible]. Le propriétaire est prié de venir réclamer le dit esclave en se conformant à la loi.
Paroisse de Jefferson, ce 15 juillet 1845.
16 juil—30 MANUEL J. GARCIA, Shérif de la paroisse Jefferson.

**Académie d'écriture moderne**
*DE LA LOUISIANE,*
ET DE DESSIN STYLOGRAPHIQUE.
**CALLIGRAPHIE,**
OU L'ART D'ECRIRE EN QUINZE LEÇONS.
DE tous les arts [illegible]
[illegible]

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA société ci-devant existant sous la raison de A. Hecht & Co., est dissoute depuis le 10 courant, d'un commun accord.
A. HECHT,
E. KATZENSTEINE.
Nlle. Orléans, 12 juillet 1845.
14 juillet—6

AVIS AUX DAMES.
MR. MAUGEY, rue Royale, 145, prévient les Dames qu'il a un assortiment de BOTTINES en coutil et autres, qu'il vendra à bon marché, depuis une piastre jusqu'à une piastre 1/2 la paire. 14 juill—10

**SANGSUES.**
REÇU par le Talma, de Bordeaux et le Rienzi de New-York, un petit lot de superbes Sangsues de Hongrie, à vendre en détail [illegible], rue du Quartier No. 46, [illegible].
RENAUD PETITPIERRE.
On trouvera également dans le même établissement, [illegible] garanties première qualité, approuvées par la société chirurgico-médicale, séance du 20 août 1844.
14 juil

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: [illegible] vin rouge, de différentes qualités, [illegible] vin blanc haut Sauterne, [illegible] de vin, de différentes qualités.
14 juillet G. M. LUCAS, 36, rue Bienville

A VENDRE par le soussigné—[illegible]
14 juil G. M. LUCAS, 36 rue Bienville

SARDINES A L'HUILE—[illegible] boîtes et demi boîtes de marques bien connues [illegible], à vendre à des prix modérés, par
14 juil AUG MOLIER, 20 St Louis

PORC PRIME—[illegible] barils, inspection de Bozant, à vendre par
14 juil G & R BUCHANAN & Co.

PORC MELANGES—[illegible] barils, à vendre en magasin, par
14 juil G & R BUCHANAN & Co

CHANDELLES de Composition—[illegible] caisses de dimensions assorties, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

BŒUF—Quelques barils de qualité commune, à l'inspection et à vendre par
14 juil G & R BUCHANAN & Co.

CORDES—180 rouleaux, arrangés expressément pour le marché de Charleston, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

TOILE et Corde d'Emballage—[illegible] pièces et rouleaux, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

FICELLE d'emballage, des meilleures manufactures, à vendre en magasin par
14 juil G & R BUCHANAN & Co.

WHISKEY BOURBON—20 barils qualité supérieure, à vendre en magasin par
G & R BUCHANAN & Co.

EAU DE VIE de Cognac—En débarquement du navire Talma de Bordeaux: [illegible] de la marque Pinet, Castillon & Co, [illegible] à vendre par
16 juil JORDY & BRAZIER, 91 Tchoupitoulas

HUILE de Palme Christ—6 barils Nos. 1 et 2, pour clore une consignation, à vendre par
14 juil BUDDECKE, WOODS & Co, 91 Tchoupitoulas

SAINDOUX—60 barils, en bon état, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas

AMIDON—40 caisses, de la marque de Schönberg, à vendre par
14 juil BUDDECKE, WOODS & Co, 91 Tchoupitoulas

HUILE de [illegible] barils d'excellente qualité, pour l'hyver, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co, 91 Tchoupitoulas

HUILE—3000 gallons huile pure de baleine (sperm); 5000 dito huile de baleine blanchie, pour l'hyver, 2000 dito huile de baleine raffinée, à l'usage des habitations, 20 barils huile pour tanneurs, à vendre par
9 juil LEONARD STURTEVANT & Co, 13 Vieille Levée

SAVON—[illegible] caisses savon No. 1, de Boston, [illegible] à vendre par
9 juil LEONARD STURTEVANT & Co, 13 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick [illegible], de la Havane, 42,000 Regalias, La Boyadera et Campeadora, &c. En magasin et provenant d'importations antérieures. 150,000 Regalias, Imperiales, Mislar, Canones, Trabucos, Vegueros, Panatelas et Damas. Les personnes sont priées de venir examiner cet assortiment. [illegible]
20 juin HEPBURN & TURPIN, No. 11, rue Royale

SUCRE Raffiné—[illegible], rue Gravier No. 40, agents de la Raffinerie de sucre de Boston, [illegible]

GINGEMBRE Blanc d'Afrique—100 sacs en débarquement du navire Caravan, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

POIVRE—60 caisses Sumatra, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

CHANVRE—[illegible] à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SACS EN PITRES—[illegible] à vendre par
16 juil NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

INDIGO—20 serons de belle qualité, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THE—Poudre à canon, impérial, souchong [illegible] à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CHANDELLES—146 caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CIGARES—200,000 Havane, principe, en magasin et à vendre par
Y. QUADRAS, Encoignure Chartres et St. Pierre

HUILE—300 paniers huile d'olive en grandes bouteilles, à vendre par
Y. QUADRAS, Encoignure Chartres et St. Pierre

TABAC—[illegible] Picadura, à vendre par
Y. QUADRAS, Encoignure Chartres et St. Pierre

RAISINS—[illegible] caisses, demi caisses et quarts de caisse en magasin, à vendre par
Y. QUADRAS, Encoignure Chartres et St. Pierre

GRAISSE en tranches—[illegible] à vendre par
7 juil G & R BUCHANAN & Co.

EAU DE VIE—[illegible] Cognac [illegible] en débarquement du navire St. Mary et à vendre par
ROBERTS & HALL, 75, Magasins

CHANDELLES—300 caisses blanc de baleine assorties, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins

BEURRE—Quelques barils de [illegible] de l'Ouest, [illegible] à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas

CORDES d'emballage—[illegible] rouleaux du Missouri, de petites dimensions, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas

AMIDON—A vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co, 91 Tchoupitoulas

PORC—[illegible] barils mess, prime, M.O., P.O., à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co, 91 Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Columbia du Havre: 100 paniers vin de Champagne, en grandes et demi bouteilles, [illegible] à vendre par
JORDY & BRAZIER

INDIGO—8 serons Caraccas, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

POIVRE—30 sacs Sumatra, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CAFE—300 sacs Havane et Java, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE raffiné de Boston—[illegible] sucre en pain, en morceaux et en poudre, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses en magasin et à vendre par
2 juil R. TROISGROS, 35 Vieille Levée

THE—Impérial, poudre à canon, young hyson, souchong et pouchong, en paquets et demi paquets, à vendre par
1 juil J W STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

BLANC DE BALEINE—[illegible] assorties, New Bedford, à vendre par
J W STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

CAFE Rio—[illegible] sacs excellent café Rio vert, [illegible] à vendre par
J W STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

PIERRES à filtrer de Port-Mahon, à vendre par
26 mai B. VALLS, 26, Commune

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses, blanc, jaune et terré, en magasin et à vendre par
B. VALLS, 26 Commune

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures marques, constamment en main et à vendre par
B. VALLS, 26, Commune

GRAINES pour Oiseaux—[illegible] sacs, à vendre par
B. VALLS, 26 Commune

TABAC de la Havane—20 balles pour capes et tripes, à vendre par
B. VALLS, 26 Commune

GRAINES D'ANIS—[illegible] sacs, à vendre par
20 jn B. VALLS, 26 Commune

RUM—[illegible] à vendre par
B. VALLS, 26 Commune

GENIEVRE DE HOLLANDE—1 pipe, à vendre par
20 jn B. VALLS, 26 Commune

AMANDES DOUCES [illegible] balles, à vendre par
20 jn B. VALLS, 26 Commune

NATTES D'ALICANTE—[illegible] balles, à vendre par
20 jn B. VALLS, 26 Commune

HUILE D'ANIS—[illegible], à vendre par
20 jn B. VALLS, 26, Commune

SAVON—[illegible] caisses savon du Nord, à vendre par
2 juil R TROISGROS, 35 Vieille Levée

OCCASION.
UNE personne partant pour France, offre à vendre ses meubles et ustensiles de ménage, etc., à bon marché. S'adresser, rue Chartres, 60 au premier. 1 jt

TOILE et Corde d'Emballage—[illegible]
1 juil [illegible] & Co, 25 Vieille Levée

FARINE de St. Louis—[illegible] en débarquement du steamer Sea Bird, à vendre par
J E WOODRUFF, 60 Camp

HUILE pour tanneurs—[illegible] à vendre en magasin par
J E WOODRUFF, 60 Camp

BRANDY—5 demi pipes vieux Brandy, à vendre en magasin, par
1 juil J E WOODRUFF, 60 Camp

CHANVRE—151 balles [illegible] à vendre par
1 juil J E WOODRUFF, 60 Camp

CORDE [illegible] d'Emballage—[illegible] à vendre par
J E WOODRUFF, 60 Camp

MAIS—600 sacs mais jaune et blanc, à vendre en magasin, par
J E WOODRUFF, 60 Camp

[illegible]

**CLASSE D'ANGLAIS.**
SUCCES GARANTI.
J. S. DE PALOS, professeur d'Anglais, Français et Espagnol, annonce aux Messieurs qui désirent acquérir une parfaite connaissance de la langue anglaise, qu'il se propose d'ouvrir une CLASSE DU SOIR pour l'enseignement de cette langue, [illegible] aux Français et aux Espagnols [illegible] dans ce pays-ci.
Sa méthode fondée entièrement sur l'observation des lois de la nature, et sur une expérience [illegible] de plusieurs années, repose sur les vrais éléments du succès, qu'elle peut seule en quelque sorte garantir à ceux qui voudront l'employer. [illegible] Les conditions seront de $6 par mois. S'adresser au No. 14, Passage de la Bourse des Marchands, (Exchange Place) entre la rue de la Douane et celle du Canal, depuis 8 heures du matin jusqu'à midi, et depuis 5 jusqu'à 8 heures du soir.
7 juillet

SAVON—25 caisses No. 1, de Cincinnati, à vendre par
14 jt BUDDECKE, WOODS & Co, 91 Tchoupitoulas

CHANVRE Filé—140 balles du Missouri, passé au serein, à vendre par
14 juil BUDDECKE, WOODS & Co, 91 Tchoupitoulas

PENDANT mon absence de la Nouvelle Orléans, M. Ed. BARNETT, de cette ville, est mon fondé de pouvoirs.
Nouvelle Orléans, 1er juillet 1845.
11 juillet—3 on 10 MARE DAVIS

PENDANT mon absence de la Nouvelle Orléans, M. Ed. BARNETT, est mon fondé de pouvoirs.
Nouvelle Orléans, 1er juillet 1845.
11 juillet—3 on 10 THOMAS BOUDAR

PENDANT mon absence de la Nouvelle Orléans, M. Ed. BARNETT, est mon fondé de pouvoirs.
Nouvelle Orléans, 9 juillet 1845.
11 juillet—3 on 10 [illegible] JOHNSON.

PENDANT mon absence de la Nouvelle Orléans, M. Ed. BARNETT, est mon fondé de pouvoirs.
Nouvelle Orléans, 1er juillet 1845.
11 juillet—3 on 10 JOHN HAGAN

LA maison de commerce existant sous la raison de BATAILLE & BIGEY, est dissoute par l'EXPIRATION DE LEUR CONTRAT SOCIAL, depuis le premier mai 1845, et elle a été continuée [illegible] jusqu'au 30 juin dernier.
Les personnes auxquelles ils doivent sont invitées à présenter leurs comptes et celles qui leur doivent sont priées de venir [illegible]
9 juillet—10 H BATAILLE

AVIS—Les personnes ayant des réclamations contre la succession de feu CHARLES C. PERRET, sont notifiées de se présenter au soussigné, administrateur de la dite succession, dans les dix jours qui suivront la date du présent.
Paroisse St. Charles 12 juillet 1845.
12 juil—10 PIERRE C. PERRET.

NOIR animal, à vendre par
juillet BLANCHARD, EIMER & Co, 34 Bienville

SARDINES à l'huile de la marque [illegible], de la Rochelle, en boîtes et 1/2 boîtes, à vendre par
12 juillet BLANCHARD, EIMER & Co, 34 Bienville

PETITS POIS—Pour clore une consignation, à vendre par
BLANCHARD EIMER & Co, 34 Bienville

COUVERTURES françaises de 3 points de Montpellier, pour habitations, à vendre par
12 juillet BLANCHARD, EIMER & Co, 34 Bienville

KIRSCH de la forêt noire, à vendre par
12 juill BLANCHARD EIMER & Co, 34 Bienville

GRAINES FRAICHES DE NAVET.
Garanties être de la récolte de 1845.
LE soussigné a reçu par le navire St. Mary, de New York, un grand assortiment de graines de navet, [illegible].
11 juil Wm DINN, 11 rue Commune

**CALLIGRAPHIE.**
Les Dames et Messieurs, qui désirent profiter des leçons de MM. DOLBEAR, pour acquérir une belle écriture, feront bien de commencer immédiatement. N'importe qui, peut apprendre à écrire avec facilité, élégance et rapidité. No. 2, rue de Chartres. 10 juil—10

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT.
AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse d'Orléans, comprenant les Première, Seconde et Troisième Municipalités, que les tableaux d'assessment des propriétés [illegible] dans les limites des dites Municipalités, pour l'année 1845, sera déposé au bureau des assesseurs, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, jeudi prochain, dix du courant, et restera ouvert au public jusque et compris le [illegible].
10 juillet—5

AVIS.
LE soussigné, administrateur de la succession de feu M. B. Cantrelle, prévient les personnes qui doivent à la ci-devant société "Cantrelle & Villavaso," que faute par elles de payer, dans le plus bref délai, entre les mains de M. B. Villavaso, elles seront poursuivies en justice.
7 juillet—10 J X CANTRELLE, Administrateur

BALZORINES TRES RICHES ET DERNIER GENRE.
A GRAND SACRIFICE.
LES Dames de la Nlle.-Orléans sont invitées à venir voir le magasin de l'encoignure des rues Conti et Chartres, où elles trouveront un grand assortiment de Barèges et Balzorines, tout ce qu'il y a de plus nouveau, depuis 25 à 50 cents la verge. [illegible] Aussi beaucoup d'autres marchandises de saison, à bas prix.
7 juill Encog. Conti et Chartres

AVIS AUX MODISTES.
LES soussignés reçoivent en ce moment par le navire [illegible] de Bordeaux, les articles ci-dessous, qu'ils vendront à des prix très réduits pour du comptant:
Chapeaux de paille d'Italie, [illegible] qualités, formes nouvelles.
Rubans blancs façonnés, No. 12, très riches [illegible].
Guirlandes de fleurs artificielles.
Crêpe blanc, bleu et rose.
[illegible]
Dentelle blanche et noire, en fil et en coton.
Par le même navire,
12 caisses, coton blanc, plusieurs qualités, à bas prix.
[illegible]
1 caisse balzorines à très bas prix.
100 corsets à la minute.
[illegible]
Toujours en magasin, un grand assortiment d'articles de Paris.
DAVID & CHAPUS,
7 juin 93 rue de Chartres

**Corsets Français.**
A 50 pour 0/0 au-dessous du cours.
LES Dames de la Nlle Orléans sont invitées à venir visiter le magasin situé à l'encoignure des rues de Chartres et Conti, où elles trouveront un grand assortiment de beaux Corsets français, de différentes façons, aux prix de $4 1/2 à 8, tels que:
Corsets à la minute,
dito [illegible]
dito [illegible]
De plus, un bel assortiment de marchandises [illegible] de la saison et à des prix très réduits.
Aussi, Parfumerie [illegible], Eau de Cologne, Savons, Essences, &c. &c.
6 juin Enc. Chartres et Conti.

**Dr. Stephen E. Bardasch,**
No. 200, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines.
A le plaisir d'informer ses amis et le public en général qu'il est de retour en cette ville, [illegible] comme médecin et chirurgien, [illegible] la continuation de la confiance de ses amis et de celle [illegible] du public de la Nouvelle Orléans.
30 mai

**Massepains-Vermifuges de Serres.**
LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans, qu'il vient de s'entendre avec M. Serres, [illegible] de manière à avoir constamment un dépôt de ses CELEBRES MASSEPAINS VERMIFUGES. Ces massepains ont de tout temps été considérés par la plupart des médecins de cette ville comme le vermifuge le plus efficace, le plus certain, le moins dangereux et le plus facile à administrer aux enfans.
Le soussigné est le seul dépositaire de ces Massepains, que l'on ne peut trouver que dans sa pharmacie, encoignure Bourbon et [illegible].
4 juillet—1m L. DELOCHE

EXCELLENTE AFFAIRE.
A vendre pour cause de départ.
LE soussigné devant s'absenter, offre à vendre son bel Etablissement d'horticulture bien connu, situé au faubourg Washington, près des magasins à tabac [illegible] de la Levée, faisant face aux rues [illegible], Moreau et Levée.
Le dit Etablissement se compose pour le logement d'une Maison de deux appartements, une galerie sur le devant, deux cabinets et une autre galerie [illegible]
Il y a dans le jardin pour la propagation des plantes [illegible]
Un Cheval, une charrette, [illegible]
[illegible] le tout formant un des assortiments les plus complets dans ce genre qu'on peut trouver aux environs de la Nouvelle Orléans. S'adresser à J. BOURDIN, sur le dit Etablissement, ou rue Royale, No. 168.
20 juin—30

AVIS—La société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous la raison de Conrey & Co est aujourd'hui dissoute par consentement mutuel. La signature de la société sera employée par l'un ou l'autre associé, pour la liquidation seulement.
Nlle Orléans, 1er juillet 1845.
PETER CONREY,
A B JAMES.
1 juil—30

Le soussigné continuera les affaires [illegible] ci-devant conduites par Conrey & Co et W & J Gasquet & Co, sous la raison de JAMES & Co., au No 10, rue de Chartres.
1er juillet—30 A. B. JAMES.

Les soussignés sont autorisés à faire la collection de tout ce qui est dû à Gasquet, Parish & Co, W. & J. Gasquet & Co., Gasquet & Conrey, et Conrey & Co.
1er juillet—30 JAMES & Co., 10, rue de Chartres.

CONFORMEMENT à un acte de la Législature intitulé: "Acte relatif aux esclaves détenus dans certaines geôles des Municipalités de la Nouvelle Orléans," approuvé le 18 mars 1840—Avis est par le présent donné que les personnes de couleur ci-après nommées et supposées être esclaves, sont maintenant détenues dans la geôle de police, première Municipalité:
SOPHIE, mulâtresse, âgée d'environ [illegible] ans, emprisonnée par la garde de ville le 21 septembre 1843, elle se dit appartenir à M. John Brown.
LUCINDA, griffonne, âgée d'environ 30 ans, emprisonnée par la garde de ville le 26 mai 1843. Elle se dit appartenir à M. Nelson.
PAULY, nègresse, âgée d'environ 30 ans, emprisonnée le 8 juillet 1844. Elle se dit appartenir à M. John Morris.
GEORGES McDOWELL, mulâtre, âgé d'environ 30 ans, se disant libre, emprisonné le 1er janvier 1844, comme marron, [illegible]
PATSE, griffonne, âgée d'environ 30 ans, emprisonnée le 27 février 1845. Elle se dit appartenir à M. Presley.
PRECILIA, [illegible], âgée d'environ [illegible] ans, emprisonnée le 10 mai 1845, avec un enfant [illegible]; et qui se disent appartenir à M. Dixon, de la Mobile.
VENUS, griffonne, âgée d'environ 30 ans, emprisonnée le 26 août 1841. Elle se dit appartenir à M. Gordon.
HENRY, nègre, âgé d'environ 30 ans, taillé de 5 pieds [illegible] pouces, emprisonné le 16 juillet 1844. Se dit appartenir à M. [illegible]
[illegible]
29 avril—3m 1 p.s. EDOUARD PLANCHARD, Geôlier.